



LES POMPIERS, UN DOSSIER CHAUD !

Claudelle Gilbert

Partout dans la province, la lutte contre l'incendie occupe la pensée de bien des gens. Encore d'avantage depuis que les compagnies d'assurance menacent d'intenter des poursuites contre les municipalités qui ne répondent pas aux normes fixées par le gouvernement en matière de protection incendie.

Il se trouve qu'en 2000, le ministère de la Sécurité Publique instaurait la loi sur la Sécurité Incendie. Selon cette loi, le ministre allouait un délai de quatre ans aux MRC afin qu'elles produisent un schéma de couverture de risques. En ce qui concerne l'Abitibi-Ouest, le document a été produit, accepté par les municipalités et présenté au ministre afin qu'il soit approuvé.

Les brigades de toutes les municipalités ont été évaluées au niveau de leur capacité à répondre aux besoins des citoyens. En gros, cette évaluation mesurait la performance en terme de rapidité des personnes et de l'équipement par rapport au temps d'intervention de quinze minutes, maximum alloué pour couvrir un territoire de quinze kilomètres (selon les normes gouvernementales).

Or, notre camion date de 1961 et menace de rendre l'âme à chaque intervention. Nos pompiers volontaires ont besoin de formation et de vêtements adéquats.

Si on traduit tous ces besoins en dollars, il y a de quoi se tracasser et se poser la question : doit-on persister à conserver notre brigade ?

Avons-nous vraiment le choix ? Y a-t-il des affiliations possibles avec les municipalités voisines ? Oui et non, les autres municipalités elles aussi ne peuvent couvrir qu'un rayon de 15 kilomètres pour respecter les normes.

À la table du conseil, six d'entre nous avons consulté notre agent d'assurance et avons constaté que l'absence de protection incendie nous coûterait une augmentation de primes de l'ordre de 40%. Personnellement, on me dit que l'augmentation serait échelonnée sur une période de cinq ans tandis que d'autres verraient le changement automatiquement.

C'est une des raisons qui a motivé le conseil municipal à conserver sa brigade de pom-

piers volontaires tout en espérant la naissance de programmes d'aide financière au cours des cinq années que nous avons pour nous conformer aux règles.

Je vous ai fait ici un compte rendu simplifié de mon interprétation d'un dossier fort complexe. Notez que ces informations m'ont été transmises aux assemblées du conseil municipal. Donc, pour en savoir plus, il y aura une séance d'information publique dans quelques mois, pour toute la population de la MRC qui désire vraiment avoir l'heure juste sur la question.

SOMMAIRE

SCÈNE MUNICIPALE, RAPPORT DU MAIRE	PAGE 2
RAPPORT DU MAIRE (SUITE)	PAGE 3
CLSC C. DIFFICILE	PAGE 4
PARLONS SANTÉ	PAGE 5
JUSTE UN CLICK !	PAGE 6
HORTICULTURE, UN PEU D'INFO	PAGE 7
BEAU TEMPS OU MAUVAIS TEMPS	PAGE 8
QUINCAILLERIE DUPARQUET	PAGE 9
MESSAGE DE LA FABRIQUE	PAGE 10
MÉDIÉVAL	PAGE 11
CAISSE POPULAIRE	PAGE 12
PETITES ANNONCES, BIBLIOTHÈQUE	PAGE 13
COMMUNICATION QUÉBEC	PAGE 14
LETTRÉ AUX LECTEURS	PAGE 15
PAGE PUBLICITAIRE	PAGE 16

SCÈNE MUNICIPALE

RAPPORT DU MAIRE

ANNÉE 2004

Nous sommes déjà arrivés à cette période de l'année où je me dois de vous informer de la situation financière de notre ville et des orientations du prochain budget.

Pour ce qui est de l'année financière 2003, notre vérificateur externe, monsieur Bélanger, nous confirmait un déficit d'opérations de l'ordre de 1 797 \$, nous laissant un surplus accumulé des années précédentes de 12 471 \$. Notre dette à long terme se chiffrait à 1 433 991 \$ comportant une exigibilité de remboursement de 81 742 \$ pour 2004 et 85 875 \$ pour 2005.

Nous avons débuté l'année 2004 avec un budget d'opérations de 633 919 \$. S'il ne survient pas d'incident majeur, nous terminerons l'année en équilibre budgétaire. Le taux de taxation avait été fixé à 1.47 \$ du cent dollar d'évaluation contrairement à 1.53 \$ l'année précédente. La valeur totale portée au rôle d'évaluation se chiffrait à 21 257 000 \$, ce qui nous donnait une prévision de revenu de 313 734 \$ en taxes générales plus 117 796 \$ en tarification de services, des tenants-lieu de taxes et autres revenus de sources locales pour un montant de 26 671 \$, des transferts inconditionnels et subventions du gouvernement du Québec pour un montant de 175 713 \$.

Nous avons procédé à l'achat d'une boîte de camion multifonction afin d'être en mesure d'épandre de l'abrasif l'hiver et de l'abat-poussière l'été. Cet équipement devrait améliorer ces deux services, la poussière et la glace nous causent toujours certains désagréments .

Nous avons procédé, avec la collaboration de plusieurs intervenants et organismes, à la réfection du parc de jeux pour enfants et à l'aménagement d'une halte routière à l'entrée de la ville, ce qui a nécessité des investissements d'environ 47 000 \$ qui ont été financés de la façon suivante : coût du parc 39 200 \$, participation financière MRC d'Abitibi-Ouest 19 400 \$, Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest 5 000 \$, Chambre de Commerce 1 200 \$, Comité de Développement 2 500 \$, Comité des Loisirs 4 127 \$, travaux des bénévoles, autres commanditaires, employés et équipement de la ville pour une valeur de 6 973 \$. La halte routière a nécessité un investissement de 8 000 \$ qui a été financé de la façon suivante : ristourne de la Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest 4 000 \$, Comité de Développement 2 000 \$, CLD Abitibi-Ouest 2 000 \$.

Contrats octroyés en cours d'année

Équipement Élément (boîte multifonction pour camion)	24 281 \$
Alain Gagné (sable, gravier et concassé)	13 743 \$
Germain Bérubé (déneigement)	7 850 \$
Asphaltage Théo Paquette	3 910 \$
Comité intermunicipal de gestion des déchets	15 300 \$

Cette année, il a été impossible d'investir les sommes d'argent habituelles dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local étant donné que nous n'avons eu aucune subvention gouvernementale à cet effet. Nous avons quand même investi 4 000 \$ en asphaltage sur la rue La Sarre et 8 000 \$ en concassé sur une partie du Chemin Baril.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2005

Il est très difficile de définir des priorités lorsque nous travaillons avec très peu de marge de manœuvre. Notre méthode de changer pratiquement chaque année notre taux de taxation sans prévoir les besoins à long terme n'est certainement pas la meilleure et démontre une faiblesse en planification. Pour être en mesure d'établir des priorités sur une période de moyen terme (5 ans), nous aurions besoin d'au moins 20 000 \$ par année, ce qui représente 10 cent du cent dollar d'évaluation, je suis comme vous tous, un payeur de taxes et personne n'aime voir son compte de taxes augmenter, mais nous seront peut-être dans l'obligation d'augmenter de quelques cents le taux de taxation.

Revenons aux priorités :

1. La voirie est en mauvais état, l'asphalte est pratiquement à refaire, il manque encore beaucoup de concassé dans les chemins, les branches de chaque côté des chemins poussent plus vite que l'on voudrait, tout le réseau est pratiquement à refaire, les trottoirs ont besoin d'être refaits en grande partie. La voirie est une priorité majeure;

2. La loi sur la sécurité des incendies qui oblige la municipalité à mettre à la disposition de la brigade de pompiers des équipements adéquats nous demande d'investir dans l'achat d'un camion et autres équipements, ce qui devient une priorité quasi-obligatoire;

3. La rénovation de l'Hôtel de Ville reste toujours parmi les priorités. Il est pratiquement impensable de garder une bâtisse municipale dans cet état;

4. Le service des Loisirs devra être étudié afin de lui donner un nouveau souffle. Si l'on veut garder les jeunes familles, ce service a besoin d'être supporté.

La loi 34, qui rend les élus imputables en matière de développement de leur milieu, nous oblige à penser à mettre en place un plan de développement, et pour moi le meilleur développement c'est de prouver aux gens que tous les services sont disponibles dans notre municipalité et qu'il fait bon y vivre.

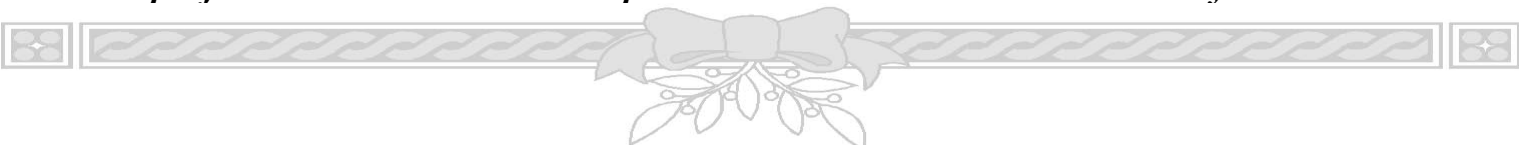
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ADOPTÉ EN 2003

2004	VOIRIE	15 000 \$
	Total	15 000 \$
2005	VOIRIE	15 000 \$
	LOADER	40 000 \$
	HÔTEL DE VILLE	25 000 \$
	Total	80 000 \$
2006	VOIRIE	15 000 \$
	PATINOIRE	25 000 \$
	GÉNÉRATRICE	5 000 \$
	Total	45 000 \$
Immobilisation totale pour les trois années		140 000 \$



En terminant, je tiens à féliciter tous ceux et celles qui se sont impliqués dans les activités sociales, communautaires et sportives tout au cours de l'année. Ces activités sont essentielles dans le bon fonctionnement d'une communauté, je vous invite tous autant que possible à participer à la vie communautaire de votre ville, ce qui augmente la richesse de la collectivité et rend la vie plus agréable.

Je profite aussi de cette occasion pour souhaiter à tous et chacun de Joyeuses Fêtes.





AUCUN CAS D'INFECTION PAR LA BACTÉRIE CLOSTRIDIUM DIFFICILE

LE RESEAU DES AURORES BOREALES ADOPTE DES MESURES
POUR PROTEGER LA POPULATION

En date de mercredi, 3 novembre, il n'y avait aucun cas d'infection à la bactérie Clostridium difficile dans les établissements du Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores boréales. Des mesures vigoureuses de protection et de prévention ont été adoptées pour protéger la population et les usagers du Réseau. Cependant, face à la recrudescence de ce type d'infection à travers la province, le Réseau intensifiera son action préventive dans les prochaines semaines.

Les mesures actuelles de protection contre les infections

En février 2004, suite à une augmentation du nombre d'usagers atteints par la bactérie Clostridium difficile, le RSSSAB a mis en place une série de mesures visant à diminuer le risque de contamination. Comme c'est le cas pour toute maladie infectieuse, le lavage fréquent des mains est l'un des meilleurs moyens de prévenir l'infection.

Dans tous les établissements du Réseau, on a installé des distributeurs de rince-main à base d'alcool. Les travailleurs de la santé doivent utiliser le rince-main avant et après chaque contact avec un usager. Les visiteurs sont aussi invités à les utiliser à leur arrivée et à leur départ d'un département. D'autres distributeurs de rince-main seront installés prochainement dans l'aire d'accueil pour l'usage des visiteurs à l'arrivée et au départ de l'hôpital.

Les mesures d'hygiène ont également été resserrées au niveau de l'entretien ménager. Ainsi, au départ d'un usager infecté, une désinfection complète de la chambre est faite. Tous les murs et le mobilier sont nettoyés avec de l'eau javellisée.

Par mesure de prudence, dès qu'un usager présente des selles liquides, des précautions additionnelles sont mises en place et des prélèvements sont effectués sur les selles afin de déterminer si ces mesures doivent être maintenues.

Les mesures à venir

Les médecins d'Abitibi-Ouest sont très préoccupés par cette augmentation des cas d'infection au C. difficile. Le Conseil des

médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) élabore actuellement un processus de surveillance de l'utilisation des antibiotiques. Un protocole est à venir sur l'utilisation des probiotiques en milieu hospitalier et sur l'implantation d'un soutien diététique visant à prévenir les infections à la bactérie C. difficile (comme le yogourt et les capsules de yogourt).

Un programme de prévention des infections est aussi en voie d'élaboration et des actions concrètes ont été prises afin d'assurer à la population le maximum de sécurité. Le Comité de prévention des infections surveille l'application de ce programme.

Ce que les visiteurs peuvent faire

Le respect des mesures de précaution en vigueur contribue de façon significative à diminuer le risque de contamination par la bactérie C. difficile.

Il est demandé aux visiteurs de respecter le règlement des visites qui autorise deux visiteurs par personne hospitalisée. On déconseille également aux visiteurs de circuler d'un usager à l'autre. Enfin, il est souhaitable de ne pas visiter une personne hospitalisée si l'on présente un état grippal.

Se faire vacciner pour prévenir la prise d'antibiotiques

Avec la saison froide arrive le temps de la grippe. La vaccination est le moyen recommandé pour éviter la maladie : au moins 75 des cas de grippe peuvent être prévenus de cette façon. La complication de la grippe peut obliger les personnes affectées à prendre des antibiotiques, ce qui les prédispose à

une infection à la bactérie C. difficile. Les intervenants en santé du Réseau des Aurores Boréales encouragent donc les personnes à risque à profiter de la campagne actuelle de vaccination contre la grippe conduite par les services de première ligne (CLSC) pour se faire vacciner gratuitement. On peut prendre connaissance de l'horaire des séances de vaccination dans les différents médias d'information d'Abitibi-Ouest et à votre service d'Info-Santé au 333-2354.

Ce qu'est la bactérie

Clostridium difficile ou C. difficile est une bactérie qui cause la diarrhée et d'autres maladies intestinales plus graves comme la colite. Elle est la principale cause de diarrhée d'origine infectieuse chez les usagers hospitalisés.

L'usage d'antibiotiques augmente les chances d'avoir une diarrhée associée à la bactérie C. difficile. Le traitement aux antibiotiques modifie les niveaux normaux de bonnes bactéries dans les intestins et le colon. Lorsqu'il y a moins de bonnes bactéries, le C. difficile peut se multiplier et produire des toxines à l'origine de l'infection.

La bactérie C. difficile est présente dans les matières fécales. On peut devenir infecté en touchant des objets ou des surfaces contaminées par les matières fécales et en se touchant ensuite la bouche. Les personnes infectées peuvent transmettre la bactérie à d'autres personnes ou contaminer des surfaces avec leurs mains.

Les personnes en bonne santé ne sont habituellement pas vulnérables au C. difficile. Celles qui présentent d'autres maladies ou troubles nécessitant l'usage prolongé d'antibiotiques, de même que les personnes âgées, sont les plus susceptibles de contracter cette infection.

Source : Paul Fortin,
Directeur général
Réseau de la santé et des services
sociaux des Aurores Boréales
Téléphone : (819) 333-2311,
poste 2305

Clostridium difficile ...

Vanessa Lessard

On a beaucoup entendu parler de la bactérie Clostridium difficile dernièrement dans les journaux, à la télévision, à la radio, bref, il s'agit d'un sujet d'actualité qui fait peur à plus d'une personne. Le désavantage de posséder des tonnes de sources d'information c'est qu'on ne sait plus distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux. Mon article servira à vous mettre à jour dans vos connaissances sur le sujet.

Premièrement, qu'est-ce que le C. difficile?

Chacun d'entre vous possède des milliards de bactéries dans votre système digestif, elles sont plus nombreuses à l'enfance. L'une d'entre elles, la bactérie C. difficile, se retrouve dans la flore normale de l'intestin, et nous ne nous en portons pas plus mal pour autant! Le problème survient à la suite de la prise d'antibiotiques à large spectre, c'est-à-dire qui ne détruit pas seulement la bactérie qui vous a préalablement poussé à prendre des antibiotiques, mais aussi celles qui se retrouvent dans votre corps et qui ne vous sont pas nuisibles. La bactérie C. difficile, qualifiée de " pathogène opportuniste " plus résistante, prend toute la place des autres bactéries préalablement détruites par la prise d'antibiotiques. Or, dans un hôpital les patients " consomment " des antibiotiques de toutes sortes, ont un système immunitaire affaibli par la maladie; donc, la bactérie a plus de facilité à se propager.

Est-ce que ce phénomène est mortel ?

La bactérie sécrète une toxine qui est normalement bien maîtrisée par l'intestin, mais lorsque la C. difficile prend une trop grande place, il est évident qu'elle sécrète plus de toxine, ce qui cause des diarrhées minimes à graves (jusqu'à la mort), de la fièvre et des douleurs abdominales. Cependant, il est très difficile de certifier que la mort est réellement causée par la bactérie. Voici un exemple tiré du journal La Presse (juillet 2004) : Une personne âgée est victime d'un ACV et est hospitalisée, ses vaisseaux sont bloqués à cause du tabac. Elle souffre probablement d'une maladie pulmonaire, elle finit par développer une pneumonie, on lui donne des antibiotiques, elle se met à faire des diarrhées, elle est diagnostiquée C. diffi-

cile. Elle décède. Est-elle morte de la pneumonie? De l'ACV? Des maladies pulmonaires dues à sa consommation de tabac? De l'infection urinaire suite à la pose incorrecte d'une sonde? Il est très difficile d'établir le diagnostic de mort due à cette bactérie.

Dans les hôpitaux, tous les moyens sont pris pour empêcher la propagation de l'infection, le lavage des mains, la désinfection des chambres, l'isolement des patients etc. Cependant, le gros problème avec cette bactérie c'est qu'en plus d'être résistante aux antibiotiques, c'est une bactérie qui a la capacité de produire des endospores : lorsque les bactéries se retrouvent dans un milieu où elles n'ont pas les ressources nécessaires pour survivre, elles copient leur bagage génétique et mettent celui-ci en état de dormance, c'est ce qu'on appelle une endospore. Celles-ci sont très légères, donc se transportent facilement, de plus, elle survivent à de grandes chaleurs, à des agents chimiques, comme les désinfectants, à l'absence d'eau et aux rayonnements, mais dès que les conditions redeviennent propices, elles retournent à leur état végétatif de bactérie. Ceci explique la difficulté à se débarrasser de ce problème dans les hôpitaux.

Il y a toujours eu des problèmes dans le domaine hospitalier avec C. difficile. La différence avec la bactérie présente depuis 2003 et celle que l'on retrouvait antérieurement, c'est que comme la plupart des bactéries, avec le temps, deviennent résistantes aux antibiotiques, et c'est notamment le cas de C. difficile, qui ne réagit plus qu'à un seul type d'antibiotique très puissant, la vancomycine. Ce qui est alarmant en fait, sans que l'on ne doive devenir complètement hystérique, c'est qu'éventuellement cette bactérie pourrait devenir résistante au seul antibiotique qui réussit à la contrôler. Mais, comme j'ai expliqué plus haut, c'est très inconfortable, mais rarement dangereux. Je crois personnellement que cela fait beaucoup de bruit non pas pour nous faire peur, comme c'est le cas pour plusieurs, mais plutôt pour faire réagir les spécialistes pour qu'ils se décident à agir.

Le but de mon article n'est pas de faire peur à personne, ni de faire en sorte que les gens négligent le sujet mais plutôt de mettre l'heure juste en lien avec mes connaissances sur le sujet, et j'espère que j'y suis arrivée.

JUSTE UN CLICK !



Nicole Armour

J'espère que les sites que j'ai choisis sauront plaire aux enfants pendant le temps des fêtes.

<http://prescolaire.grandmonde.com>

Banque d'images, dessins.

www.envolerie.com

Activités diverses: musique et chansons, jeux de mots etc...

<http://www.granby.net~santschi/noel/index.html>

Chants de Noël, poèmes, contes.

www.sitespourenfants.com

Coloriages de Noël, chansons, dessins.

<http://jolivent.csp.qc.ca/noel.htm>

Dictée trouée, autres activités.

<http://www.monperenoel.net>

Site québécois officiel de Noël.

<http://www.pnda.qc.ca/noel/noel.htm>

Jeux questionnaires, contes de Noël. Comment souhaiter " Joyeux Noël " en plusieurs langues.

<http://preparerenoel.free.fr>

Idées décorations, vœux de Noël, suggestions de sites.

www.lebarbar.com/jwux_3.htm

Puzzle du père Noël.

www.channels.com/brico/boule_drole.htm

Drôle de boule de Noël !

www.lescale.net/noel96/brico02.html

Bricolages.

www.francojeunesse.cepeo.on.ca/bricolages

Bricolages.



HORTICULTURE

Nicole Armour

Le gui et le houx

Dans l'ancien temps, les druides celtes cueillaient le gui et le houx et les donnaient aux habitants du village pour leur porter bonheur.



Cela permettait aux femmes d'avoir beaucoup d'enfants et aux récoltes d'être abondantes. Si l'on mettait une boule de gui sur la porte, cela protégeait la maison des mauvais sorts car, en celte, gui veut dire "guérit tout".

Les Chrétiens préfèrent le houx parce que l'arbre a toujours des feuilles vertes: pour eux cela veut dire que l'arbre est immortel; ses épines rappelaient la couronne de Jésus et ses boules rouges, le sang du Christ. Le houx s'utilise donc à Noël et le gui au Nouvel An.

La légende dit que le gui et le houx sont des plantes qui portent bonheur et que les couples qui s'embrassent au dessous d'une couronne de gui se marieront dans l'année suivante.

Guylaine Hardy

Simplement quelques mots pour vous informer de ce qui bouge présentement à Duparquet.

Le Café-jeunesse commence à prendre son envol avec une dizaine de jeunes à son actif. Certaines acti-vités eurent lieu ou auront lieu, telles: assister à une partie de hockey à Rouyn (organisé par l'ensemble des comités-jeunesses de L'Abitibi-Ouest) et un party de Noël qui aura lieu le 10 décembre au sous-sol du centre des loisirs.

De plus, une demande de financement a été acheminée au CLSC (jeunesse) ce qui leur permettra de réaliser d'autres activités.

Le ski au Mont Kanasuta est de retour cette année et ce, en collaboration avec le Comité de Loisirs de La Sarre. Un transport est organisé le 18 décembre, 8 et 22 janvier, au coût de 25.00\$ par personne, ce qui inclus le transport et le remonte-pente. La location

d'équipement est à vos frais et votre responsabilité. **Pour tous ceux et celles qui seraient intéressés , vous devez acheter votre billet à la Polyno ou communiquer avec Guylaine au 948-2266 poste 5 au moins deux jours avant la date prévue, seulement 36 places sont disponibles.**



Depuis novembre, "**Les Méritas**" ont recommencé à l'école. Cette activité est un projet de motivation pour les jeunes. Des thématiques différentes sont choisies à chaque semaine telles : les devoirs bien faits, le bon comportement, l'effort, etc. À la fin de l'année scolaire, nous ferons un tirage de quelques prix pour tous ceux et celles qui auront été nommés méritants de la semaine ou du mois.

De plus, nous sommes à organiser une journée de pêche sur glace et si possible : "pêche en herbe"

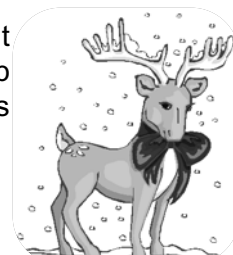
(si le projet est accepté par le gouvernement), afin de remettre un permis de pêche aux enfants qui ne l'on jamais obtenu et ce, jusqu'à l'âge de 18 ans.

Activités 2005...

Je suis présentement à préparer la planification d'activités pour les enfants d'âge préscolaire et primaire. Je vous demande de bien vouloir compléter et retourner le coupon " idées-activités" que vous avez reçu par la poste, dans les boîtes prévues à cet effet au Magasin Général, au restaurant La folie du café et au restaurant chez Molly.

Je termine en vous souhaitant de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année !

Soyez sages et n'abusez pas trop des bonnes choses.



BEAU TEMPS OU MAUVAIS TEMPS ?

Norma Gilbert

*Voici un petit tableau de la température qu'il faisait l'an dernier de décembre à la fin février.
Ces données ont été recueillies sur le bord du lac Duparquet à 7h du matin et à 16h.*

	Décembre	Janvier	Février
1 ^{er}	(-12) - (-9) N-NS	(-16) - (-12) N	(-21) - (-10) NS
2	(-15) - (-10) N-NS	(-14) - (-8) NE	(-17) - (-7) S
3	(-12) - (-10) S	(-6) - (-2) NE	(-7) - (-3) NE
4	(-16) - (-11) S	(-19) - (-18) NS	(-19) - (-14) N
5	(-14) - (-10) N-S	(-26) - (-20) NE	(-21) - (-12) S
6	(-12) - (-12) NS-S	(-20) - (-20) NS	(-16) - (-9) NE
7	(-28) - (-13) S	(-35) - (-30) S	(-21) - (-19) NS
8	(-20) - (-11) N	(-42) - (-31) S	(-24) - (-7) N
9	(-9) - (-4) N	(-42) - (-30) S	(-6) - (-2) NE
10	(-6) - (-2) N-P	(-43) - (-27) S	(-8) - (-13) NE
11	(-2) - (-5) P-NS	(-26) - (-21) N-S	(-23) - (-13) N
12	(-19) - (-19) N-S	(-33) - (-14) S	(-20) - (-12) S
13	(-33) - (-22) S	(-32) - (-30) S	(-8) - (-5) NE
14	(-14) - (-10) N	(-42) - (-29) S	(-30) - (-28) S
15	(-24) - (-14) S	(-42) - (-31) S	(-32) - (-16) S
16	(-11) - (-5) N	(-30) - (-21) N	(-32) - (-20) S
17	(-2) - (-8) N	(-27) - (-19) N	(-16) - (-7) N
18	(-10) - (-10) NE	(-18) - (-10) NE	(-23) - (-6) NE
19	(-12) - (-13) N	(-20) - (-19) NE	(-6) - (-4) NE
20	(-20) - (-16) N	(-26) - (-29) N	(-14) - (-4) N
21	(-9) - (-10) N	(-29) - (-16) NS	(-7) - (-3) NE
22	(-6) - (-2) N	(-15) - (-22) NE	(-17) - (-10) S
23	(-1) - (-3) NE	(-29) - (-26) S	(-29) - (-10) S
24	(-11) - (-8) NE	(-37) - (-30) S	(-29) - (-4) S
25	(-12) - (-12) NE	(-38) - (-29) S	(-10) - (-4) S
26	(-19) - (-9) S	(-42) - (-23) S	(-26) - (4) S
27	(-20) - (-7) S	(-27) - (-19) N	(-20) - (2) S
28	(-4) - (2) N	(-22) - (-17) SN	(-12) - (6) S
29	(-1) - (2) N	(-22) - (-19)NE	(-3) - (4)N
30	(-3) - (-8) NE	(-21) - (-18) NE	
31	(-13) - (-8) NE	(-19) - (-14) NE	

Légende :

Soleil : S

Nuages + soleil : NS

Nuageux : N

Pluie: P

Neige: NE



*Départ des colibris
vers le 9 septembre*

*Départ des merles d'amérique
vers le 22 octobre*



*Vous cherchez des idées-cadeaux
pour le temps des fêtes ?*

Venez voir ce que nous avons en magasin

*Ex : draps santé, couvertures de polar, vaste choix
de jouets, articles électriques, outils, et beaucoup
plus.*



Quincaillerie Duparquet

Horaire d'hiver

Lundi 9h à 17h

Mardi 9h à 17h

Mercredi 9h à 17h

Jeudi 9h à 17h

Vendredi 9h à 18h

Samedi 9h à 16h

Dimanche fermé



MESSAGE DE LA FABRIQUE

CAPITATION (dîme) 2004 - Le temps est venu de faire appel à votre grande générosité pour **votre contribution annuelle à la capitation (dîme)** qui permettra de rencontrer les obligations financières de votre église et presbytère pour la prochaine année.

Nous profitons de l'occasion pour remercier ceux qui ont déjà fait leur contribution.

Nous vous invitons à faire votre contribution en vous présentant au presbytère ou par la poste à l'adresse suivante.

Fabrique St-Albert-Le-Grand
C.P. 279
Duparquet, Qc
J0Z 1W0

Préparation au mariage

La paroisse St-André de La Sarre offrira le service de préparation au mariage aux couples qui désirent se marier au cours de l'année 2005. Il n'y aura qu'une seule session intensive les 15-16-17 avril 2005. Inscription au secrétariat du presbytère de La Sarre au numéro 333-4516.

Date limite d'inscription: 1^{er} avril 2005

M. Achille Lafrance a renouvelé son mandat comme marguillier au sein du Conseil de la Fabrique. **M. Gilles Boutin** a été nommé pour remplacer **Mme Monique Baril** dont le terme prenait fin.

Félicitation aux deux élus !

À la messe du 14 novembre dernier, une peinture à l'huile de St-Albert-Le-Grand, patron de notre paroisse, a été dévoilée et bénite. C'est une oeuvre de **Mme Nicole Gilbert Armour**.

Nous la remercions infiniment pour ce beau chef-d'oeuvre.



Nous avons reçu un **don** de personnages pour la crèche extérieure de Noël, de "RONA CAMPAGNA" de Rouyn.

Merci à ces généreux donateurs.

Heures des messes

La célébration communautaire du pardon aura lieu dimanche 19 décembre à 19h30.

La messe du 24 décembre sera célébrée à 22h00.

La messe du 25 décembre "Noël" sera célébrée à 10h00.

La messe du 26 décembre sera célébrée à 9h30.

La messe du 1^{er} janvier "Jour de l'an" sera célébrée à 9h30.

La messe du 2 janvier sera célébrée à 9h30.



M. le curé, Jean-Louis Albert, se joint à nous pour souhaiter d'heureuses Fêtes de Noël et du Nouvel An à tous les paroissiens et paroissiennes et pour remercier tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin au service de la communauté paroissiale; bénévoles, marguilliers, membres de la pastorale, catéchètes, sacristine, service liturgique et la Ville de Duparquet pour le déneigement.

Grand merci à vous tous!

Joyeux Noël et Bonne Année !

MÉDIÉVAL

Nicole Armour

SAINTE ALBERT-LE-GRAND

Albert de Groot est né vers 1193, à Lauingen (Souabe) sur les bords du Danube. Il rentre chez les Dominicains à Padoue en 1223 où il est accueilli par Jordanus Néporarius, dit Teutonicus, successeur de Saint Dominique à la tête de l'ordre. Il y étudie les langues et les sciences. Théologien, philosophe et érudit en sciences, il enseigne à Ratisbonne et à Cologne. Il arrive à Paris en 1241; en 1245 il devient maître en théologie. Il habite rue Perdue (aujourd'hui rue Maître Albert). Parmi ses élèves figure le futur Saint Thomas d'Aquin qui considéra Albert comme son maître spirituel.

Ses cours attirant une foule considérable, il est contraint d'enseigner sur une place qui lui doit elle aussi son nom, la place Maubert; de Magister Albertus ou de Malus Albertus (à cause de sa réputation d'alchimiste) selon les sources.

Il fonde en 1248 l'Ecole des Prêcheurs de Cologne. Albert sera nommé en 1260 évêque de Ratisbonne, mais il se démet de ses fonctions deux ans plus tard pour reprendre l'enseignement à Cologne. Il meurt le 15 Novembre 1280 et est enterré dans

l'église dominicaine Saint André à Cologne. Béatifié en 1652, il est canonisé le 16 décembre 1931 par le pape Pie XI et proclamé Docteur de l'Eglise.

Depuis le 16 décembre 1941, il est patron des naturalistes. Promoteur des sciences "naturelles" dans l'optique d'Aristote, il est en son temps, malgré la résistance des adeptes de la tradition, le principal artisan de l'intégration des nouvelles philosophies grecques et arabes dans l'univers théologique, qu'il réforme par une épistémologie nouvelle. Sa renommée lui a fait attribuer de nombreux apocryphes. A Cologne, au 15ème siècle, une Ecole Albertiste originale s'est constituée.

*POUR CEUX QUI L'IGNORAIENT,
ST. ALBERT-LE-GRAND
EST LE PATRON DE LA PAROISSE
DE DUPARQUET*

Extrait du site :

<http://www.saintalbertlegrand.org/vie.html>



**Portrait à l'huile de St-Albert-Le-Grand
réalisé par Nicole G. Armour.**

Pensées

Si un ami nous prête quelque chose, que par mégarde on le brise, il est plus facile de remplacer l'objet que de remplacer l'ami.

Il y a ceux qui pensent à s'amuser et ceux qui s'amusent à penser.

Si on peut se permettre de rire des autres, on peut permettre aux autres de rire de soi.

Dire quelque chose de réfléchi est plus dur que réfléchir à quelque chose.

Si un bon feu peut réchauffer toute une nuit, un bonjour peut réchauffer un ami.

Le secret le mieux gardé est celui que l'on garde pour soi.

Pauline Pomerleau

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

du Sud de l'Abitibi-Ouest

CONCOURS «SEMAINE DESJARDINS»

Voici les gagnants du concours des 10 bons d'achat de 100\$:

M. Normand Bourque de Gallichan
Mme Carmelle Bernier de Palmarolle
Mme Christiane Corriveau de Palmarolle
Mme Diane Boucher de Poularies
Mme Lise Godbout de Poularies

Mme Bernadette Labrecque de La Sarre
Mme Françoise Boulet de Palmarolle
Mme Pauline Labbé de Poularies
Mme Solange Maheux de Poularies
Mme Élise Lemoine de Poularies

Nous tenons à féliciter tous les gagnants. Ce concours a des retombées sur l'économie de nos localités, car les bons d'achats proviennent des commerçants locaux !

SOLUTIONS REER

Le régime enregistré d'épargne retraite (REER) est un excellent moyen d'assurer votre confort financier à la retraite. Il vous permet de profiter d'une économie d'impôt immédiate et de faire fructifier votre épargne à l'abri de l'impôt. Le REER peut aussi être utilisé comme mise de fonds pour l'achat de votre maison (régime d'accession à la propriété - RAP) ou pour financer un retour aux études (Régime d'encouragement à l'éducation - REEP). Le REER peut également constituer un revenu d'appoint pour une année sabbatique, une période sans emploi ou un congé parental.

Pour en savoir plus, communiquer avec votre conseillère à la caisse.

IMPORTANT

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Après l'étude des heures d'ouverture et de l'achalandage des membres et afin de s'uniformiser avec les caisses de l'Abitibi-Ouest, voici les nouvelles heures d'ouverture à compter du 1er janvier 2005 à DUPARQUET

	Comptoir	Conseil - Convenance(3)
Lundi	10h à 12h - 13h à 15h	10h à 12h - 13h à 16h
Mardi	10h à 12h - 13h à 15h	10h à 12h - 13h à 16h
Mercredi	Fermé (1)(2)	
Jeudi	10h à 12h - 13h à 15h	10h à 12h - 13h à 16h
Vendredi	10h à 12h - 13h à 18h	10h à 12h - 13h à 19h

(1) Applicable pour les centres de service de Duparquet, Roquemaure et Gallichan.
(2) Exceptionnellement le mercredi 5 janvier sera ouvert dû au congé des fêtes.
(3) Inclus les services complémentaires: carte accès Desjardins, for-fait, prise de rendez-vous et autres.

Les dirigeants, les employés(es) et la direction sont heureux, en ce temps des Fêtes, d'avoir l'opportunité de vous souhaiter, à vous et tous ceux qui vous sont chers, AMOUR & PAIX !

PETITES ANNONCES

À Sally, qui lutte
présentement
pour recouvrer
la santé, " tien.
bon !"



Tes chums du comité t'envoient
des tonnes d'ondes positives.

Nouveau bingo

Nous vous invitons à venir passer
une soirée agréable à notre nouveau
bingo de l'Age d'or qui est déjà com-
mencé depuis novembre et qui con-
tinuera à partir du 9 janvier 2005. Le
nombre de présences nous permettra
d'améliorer notre gros lot.

Un gros merci à ceux qui nous ont
encouragés.

Logements à louer

2 logements de 3½ pièces.

Office municipal d'habitation
Tél : 948-2546 (Thérèse)



Les bénévoles de la bibliothèque tiennent à vous offrir leurs meilleurs
voeux en cette période des fêtes et que 2005 vous soit des plus favorable.

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée durant les deux dernières
semaines de décembre.

Réouverture le 4 janvier 2005.

Dernières acquisitions: (octobre à décembre)

Roman jeunesse: Amos Daragon vol. no7 Voyage aux enfers

Albums: L'halloween de Sami
L'oiseau des sables de Dominique Demers

Bandes dessinées: La belle province de Lucky Luke

Documentaire jeunesse: Larousse 1000 questions et réponses.

Documentaires adultes: Guide de l'auto 2005
Ma vie en trois actes par Janette Bertrand
Le coeur au beurre noir de Jeannie et Marie Hilton
Comment dessiner et peindre (nuages et ciels)
de Claude Léveillée de Marie-Josée Michaud

Romans adultes: Les os troubles de Kathy Reichs
Le voleur de Noël de Mary Higgins Clark et Carol Higgins Clark
Les Chevaliers d'émeraude de Anne Robillard
vol. 1 Le feu dans le ciel et , vol. 2 Les dragons de l'empereur



*On ne s'ennuie jamais au pays des livres !
Bonnes lectures.*

COMMUNICATION QUÉBEC

Il suffisait d'y penser !

Tél: 763-3241

BESOIN DE VOUS DÉPLACER

La Société de l'assurance automobile du Québec offre maintenant la possibilité de procéder au remisage d'un véhicule par Internet à tout propriétaire désirant retirer temporairement de la circulation son automobile, sa moto ou tout autre véhicule routier. Rappelons que lorsque vous remisez votre véhicule, cela signifie que vous l'entrez en vue de le réutiliser plus tard. Pour prendre connaissance des conditions de remisage et de remise en circulation du véhicule, consultez le site Internet de la SAAQ à l'adresse suivante : www.saaq.gouv.qc.ca.

GUIDE DES DROITS SUR INTERNET

Quelles précautions faut-il prendre lorsqu'on envoie un courriel? Dans une école, comment établir des normes et des conditions d'utilisation d'Internet? Comment protéger ses renseignements personnels lorsqu'on se sert d'Internet? Voilà des questions auxquelles toute personne soucieuse d'utiliser Internet de façon responsable trouvera réponse en naviguant dans le site Internet suivant : www.droitsurinternet.ca. Le développement de ce site répond à la préoccupation gouvernementale d'outiller la population dans un contexte où Internet est de plus en plus utilisé.

BONNES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

Le gouvernement du Québec lance une nouvelle offensive afin d'attirer plus de jeunes vers la formation professionnelle et la formation technique et d'assurer un meilleur arrimage entre la fréquentation scolaire et les besoins du marché du tra-

vail. Il cible, en 2004-2005, les programmes de formation conduisant à 137 métiers et professions qui offrent de bonnes perspectives d'emploi aux jeunes et aux personnes en réorientation de carrière. Un site Internet, dédié aux jeunes, permet d'avoir accès aux 137 métiers et professions en demande et de consulter un spécialiste en direct pour vérifier si on correspond au profil pour exercer l'un de ces métiers. Vous pouvez consulter ce site Internet dès maintenant, à l'adresse suivante : www.toutpourreussir.com.

L'INFOROUTIÈRE

L'Inforoutière du ministère des Transports du Québec est la source unique et officielle de toute l'information essentielle à la planification de déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec. Quelle que soit la saison, vous n'avez qu'un seul numéro de téléphone sans frais à composer, soit le 1 888 355-0511 (ou #0511 pour les abonnés de Bell Mobilité et de Télébec Mobilité) et une seule adresse Internet à visiter : Inforoutiere.qc.ca.

C'est aussi le lieu pour signaler un incident sur le réseau routier, pour obtenir de l'information sur tout sujet lié à l'un ou l'autre mandat du ministère des Transports, pour faire un commentaire ou formuler une plainte.

GUIDE PRATIQUE DE L'ALIMENTATION

De nos jours, la variété d'aliments offerts est telle qu'il est difficile de faire des choix. Plusieurs facteurs sont à considérer : la valeur nutritive, le prix, le temps de préparation, la durée de conservation, etc. Pour vous aider à vous y retrouver,

les Éditions Protégez-vous vous proposent le " Guide pratique de l'alimentation : Bien acheter pour mieux manger ", rédigé par la nutritionniste Stéphanie Côté. Publié dans la Collection Protégez-vous, vous pouvez vous procurer ce guide en kiosque et en librairie au coût de 9,95 \$ (plus taxes).

PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Votre logement est froid? Votre facture d'énergie est élevée? Le gouvernement du Québec vient d'annoncer la relance du programme d'efficacité énergétique dans l'ensemble des régions du Québec. Ce programme offre aux ménages à budget modeste la possibilité d'obtenir des conseils personnalisés et des services leur permettant d'utiliser plus efficacement l'énergie qu'ils consomment, et ainsi réduire leur facture d'énergie. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il faut contacter l'Acef de l'Abitibi-Témiscamingue : (819) 764-3302 ou 1 877 764-3302.

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

On peut adresser une plainte au Protecteur du citoyen contre l'administration ou contre un fonctionnaire provincial si l'on se croit victime d'une erreur ou d'une injustice. Avant de porter plainte au Protecteur du citoyen, il faut effectuer toutes les démarches possibles auprès de la personne responsable de son dossier ou auprès du Service ou de la Direction du ministère ou de l'organisme faisant l'objet de la plainte. À Communication-Québec, on peut obtenir les coordonnées de l'organisme ainsi que la procédure pour y exercer un recours.

JEAN QUI VIENT, JEAN QUI VA

Nouveaux résidents

Valérie Galbert
Annie Janiel Pelletier

Alain Fluet
Tommy Gélinas Fluet

Kristle Gravel
François Gendron

Léon Philippe Bouchard

Chers lecteurs,

Le Comité de Développement et le Comité du journal vous souhaitent de passer de Joyeuses Fêtes.



Que la providence nous permette à tous en ce Nouvel An de conserver ou de récupérer la santé, la plus grande richesse qui nous soit donnée.

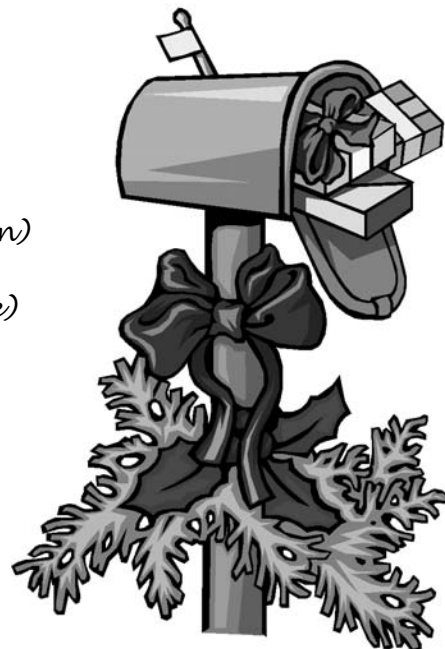
Nous tenons à remercier chaleureusement nos commanditaires pour leur soutien et leur souhaitons une année des plus prospère.

Merci aux personnes qui nous ont donné un coup de main à la photocopie ainsi qu'à Annie pour sa collaboration tout au long de l'année.

La date de tombée du numéro de février sera le 31 janvier.

Le Comité du journal

Nicole Armour (rédaction)
Claudelle Gilbert (coordination, rédaction)
tél: 948-2547
Linda Rivard (mise en page, assemblage)
Pierrette Lafontaine (imprimerie)
Anik Boutin (correction)



Le bureau municipal

sera fermé

du 20 décembre

au 3 janvier

pour la période des Fêtes.

*Coûts des publicités
commerciales :*

*25\$ du quart de page plus
10\$ par quart additionnel
55\$ pour page complète
possibilité de prix forfaitaire
annuel.*

*Pour nous joindre :
journalheron@hotmail.com*

ou

*Claudelle
Tel. :948-2547*



Desjardins

**Caisse populaire Desjardins du Sud de
l'Abitibi-Ouest**

Chantal Parent, Directrice générale

Représentante en épargne collective pour Les Services d'in-
vestissement Fiducie Desjardins inc.

Cabinet de services financiers

Siège Social	Palmarolle	tel. 787-2451
	Duparquet	tel. 948-2421
	Galichan	tel. 787-6902
	Poularies	tel. 782-5138
	Roquemore	tel. 787-6320
	Ste-Germaine	tel. 787-6668

